

2^e colloque de la CLE en
foresterie autochtone

**La forêt
communautaire de
Gespeg : concept,
options et obstacles**

28 novembre 2019
Université Laval

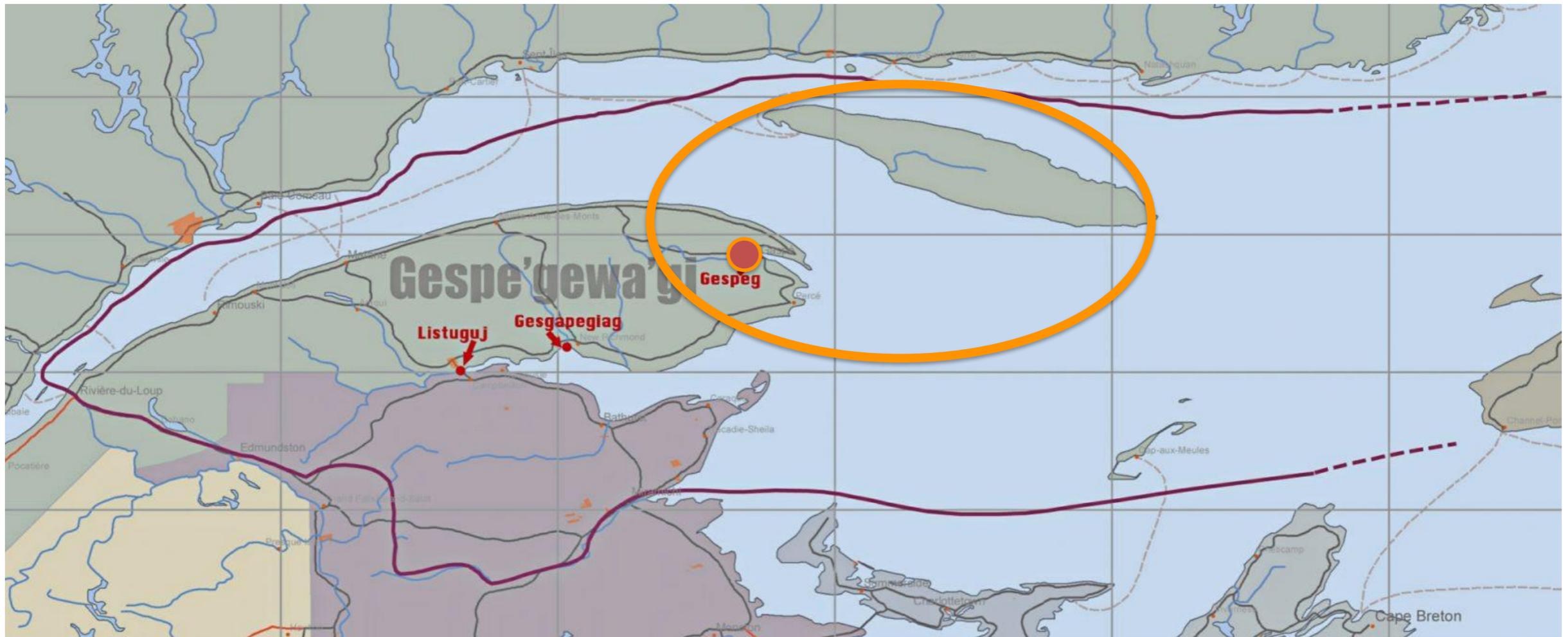
Doctorant: Denis Blouin
Directeur: Luc Bouthillier
Codirecteur: Jean-François Bissonnette



Nation Micmac de Gespeg

Les Mi'gmaq de Gespeg

- Nord-est du 7^{ième} district mi'gmaq, le Gespe'gewa'gi
- 1000 membres approx.
- Dispersion des membres
- Phénomène de « montréalisation »
- 1851: « Wanderers »
- 1973 : reconnaissance légale de la communauté
- Sans territoire de réserve



Objectifs de la recherche

Objectifs (article 1) :

- Détailler et comprendre les valeurs, les besoins et les attentes de la communauté de Gespeg envers son territoire forestier et la foresterie qui y est pratiquée.
- Expliciter la vision et les objectifs de la communauté de Gespeg par rapport à la gouvernance de la forêt et à l'utilisation de ses ressources.

Objectifs (article 2) :

- Caractériser les ententes de cogestion forestière en vigueur dans la communauté de Gespeg.
- Évaluer leur capacité à répondre aux attentes et aux objectifs de la communauté de Gespeg concernant la forêt et ses ressources.

Objectif (article 3) :

Caractériser et analyser le processus d'émergence du projet de gouvernance forestière et territoriale de la communauté de Gespeg.

Stratégie forestière

Planification, ententes et permis :

- Plan de développement forestier (2005)
- Entente de délégation de gestion forestière
- Entente pour la protection en terre publique de sites ayant une valeur particulière pour des fins d'approvisionnement en matériaux traditionnels
- Permis de récolte aux fins de l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (PRAU)
- Permis de récolte de bois de chauffage à des fins commerciales
- Permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles

Volonté de la communauté face aux insatisfactions :

- Ancrer la communauté au territoire
- Bonifier la relation avec le territoire forestier
- Augmenter ses bénéfices de la forêt

Action : partenariat avec l'Université Laval pour développer un modèle forestier qui convient à ses attentes et ses besoins





Fondements du projet

- Forêt : milieu de vie au coeur de la culture mi'gmaq
- Essentielle au bien-être de la communauté
- Projet territorial fondé sur des valeurs identitaires, culturelles et communautaires
- Concept retenu, une forêt communautaire :
 - Territoire aux utilisations diverses
 - Ressources renouvelables
 - Accès au territoire
 - Renforcement du sentiment d'appartenance
 - Transmission des savoirs ancestraux
 - Protection de l'environnement

Méthodologie

Approche de recherche partenariale et collaborative (RPC)

Méthode de recherche-action participative (RPC)

Actions de recherche :

- Formalisation du changement souhaité par la communauté de Gespeg
- Co-construction du projet de forêt communautaire pour concrétiser le changement
- Mise en oeuvre avec les ajustements selon un processus itératif
- Réalisation d'entretiens avec personnes-clés, séances de travail, séances de consultation



Vision : « Une place pour nous, une forêt accessible à tous »

PRINCIPES :



Gestion par la communauté de Gespeg, en collaboration avec des partenaires de la région de Gaspé



Préservation et transmission de la culture mi'gmaq



Protection de l'environnement



Aménagement multifonctionnel

Territoire de superficie suffisante pour répondre aux besoins culturels, sociaux, environnementaux et économiques de la communauté et de ses partenaires.



Options pour la forêt communautaire

Forêt de proximité

- Cadre réglementaire d'application à définir
- Projet de règlement préliminaire insatisfaisant au niveau de la délégation de pouvoir

Territorialisation des allocations de bois avec une entente de développement récréo-touristique dans la ZEC Baillargeon

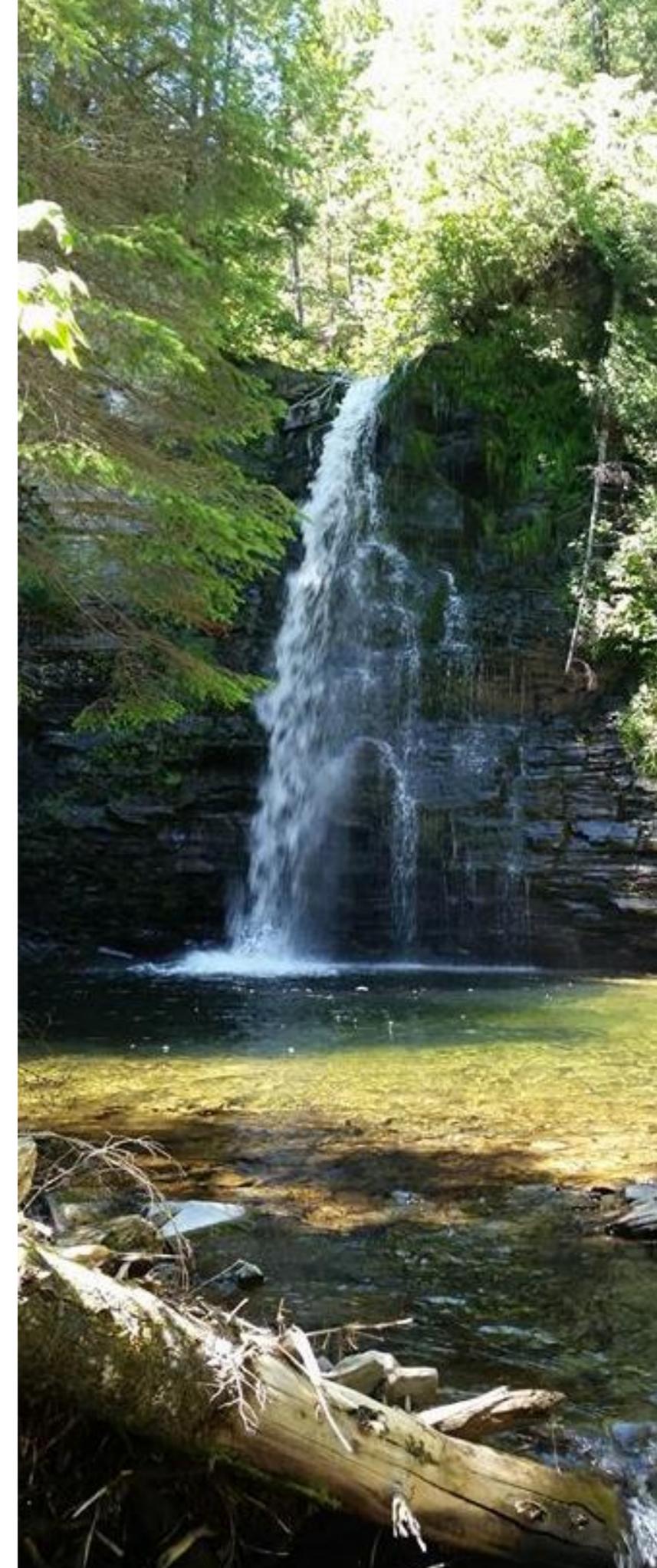
- Manque d'autonomie décisionnelle
- Territoire de la ZEC insuffisant pour générer les volumes de bois visés

Aire protégée avec utilisation durable des ressources

- À définir par le gouvernement québécois

Une tenure à négocier

- Entente spécifique avec le gouvernement du Québec
- Long terme et renouvelable
- Viabilité financière dès le démarrage
- Délégation élargie
 - Planification et gestion du territoire, hors du cadre du MERN
 - Planification et gestion forestière, hors du cadre du MFFP
- Maintien des pratiques du MFFP en gestion faunique
- Réévaluation des droits consentis
- Collaboration avec le MELCC pour la protection de l'environnement



Concept d'aménagement de la forêt communautaire

1/3 Aménagée

Foresterie - Écotourisme
Infrastructures

2/3 Conservation

Pêche - Chasse
Cueillette - Écotourisme

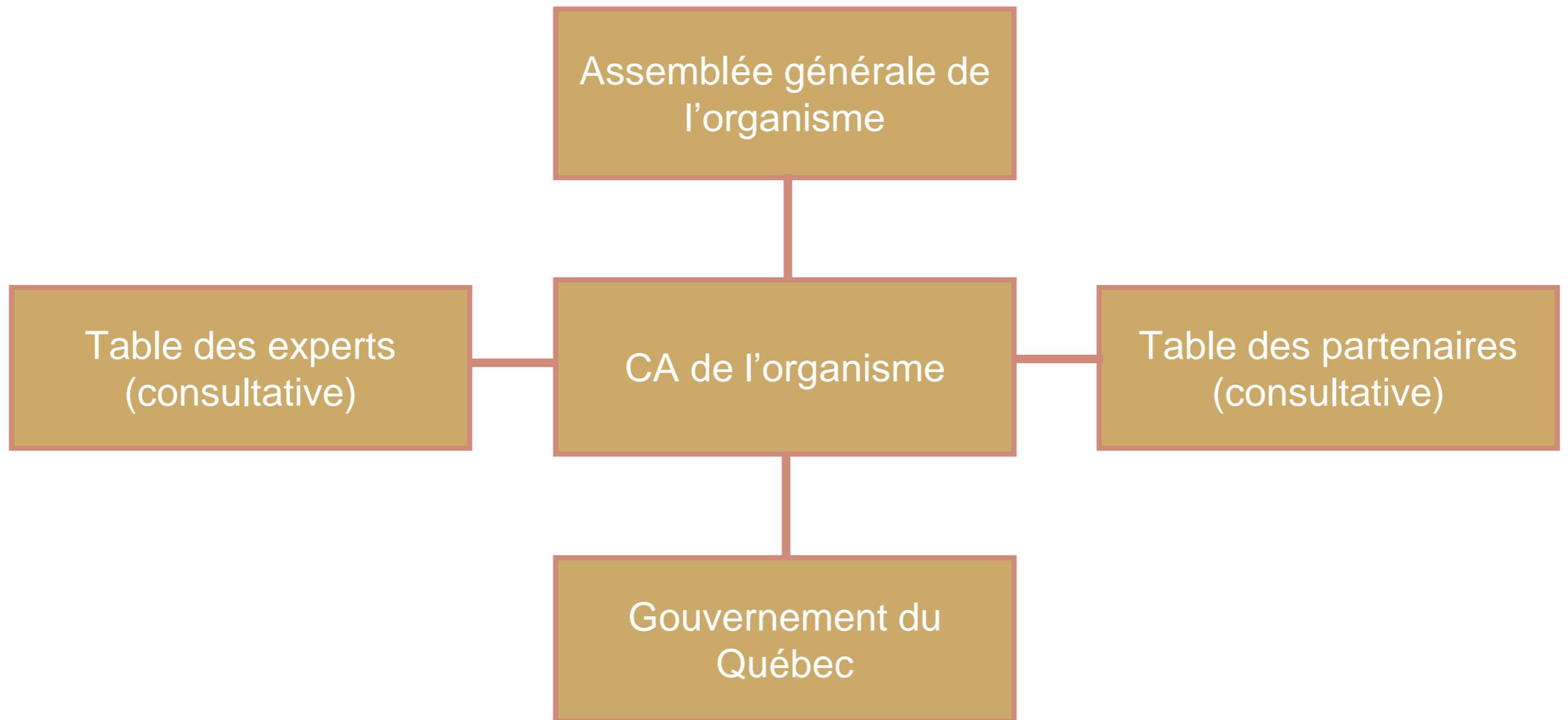
Territoire aménagé 1/3 superficie

Foresterie durable adaptée aux valeurs mi'gmaq :

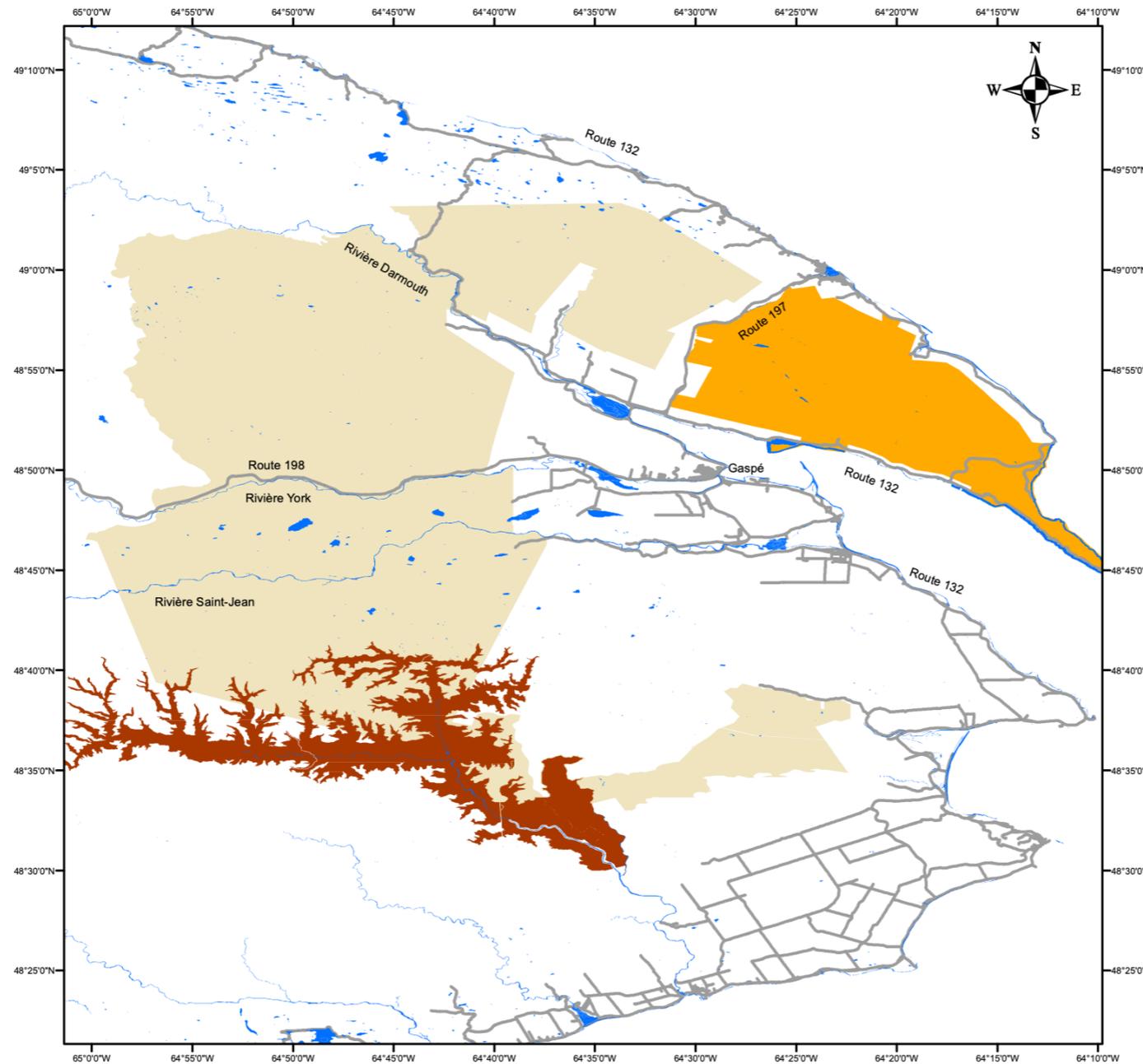
- activité nécessaire à la viabilité financière de la forêt communautaire
- assurer une récolte à perpétuité de bois de 30 000 m³ par année.
- Disponible dès les débuts du projet pour assurer sa viabilité financière

Gouvernance de la forêt communautaire

Création d'un organisme local ---> planification et gestion collaborative



Territoire visé



Localisation de la forêt communautaire
Réalisé par : Terry Shaw Tech. for.

Légende

- Territoire de la forêt communautaire
- Réserve écologique de la Grande-Rivière
- Parc Forillon
- Lacs et rivières
- Routes

16 000 8 000 0 16 000 Meters

SOURCES DES DONNÉES

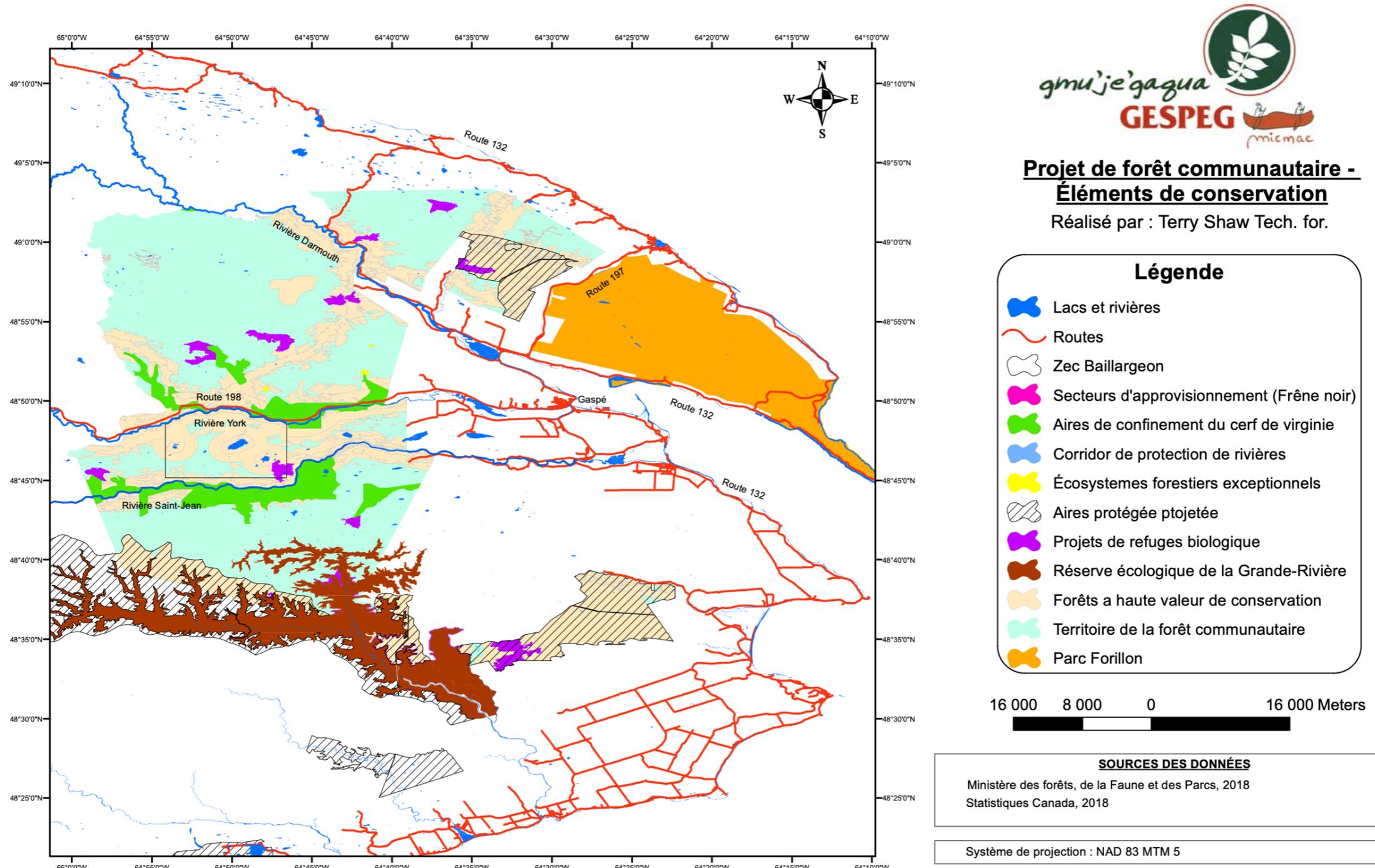
Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs, 2018
Statistiques Canada, 2018

Système de projection : NAD 83 MTM 5

- Terres publiques ceinturant la Ville de Gaspé
- Près du lieu de vie des membres en Gaspésie
- Rivières à saumon au coeur du mode de vie ancestral
- Mosaïque de milieux naturels pour les divers besoins de la communauté
- Lien entre le parc national Forillon et la réserve écologique de la Grande-Rivière
- Superficie ~1300 km²

Affectations et usages du territoire de la forêt communautaire

- Usages autorisés et objectifs déterminés pour chaque affectation
- Affectations : culture mi'gmaq, conservation, récréotourisme et foresterie



Constats

- Forêt communautaire de Gespeg :
 - projet rassembleur adapté au contexte de vie des membres
 - reflète la réalité de la cohabitation entre communautés
- Depuis 15 ans, la communauté développe ses compétences, son expertise et sa crédibilité
- Impossibilité de réaliser un projet de forêt communautaire autochtone dans les conditions actuelles
- Absence de collaboration du gouvernement du Québec au projet
- Rationalité gouvernementale : exploitation des ressources pour le développement économique du Québec
- Malgré certains changements dans le discours (ex: SADF), le régime de gouvernamentalité en foresterie change peu

Analyse

Régime de gouvernamentalité des terres publiques

- Sujet : population québécoise en général
- Finalité : bien-être de la population par l'optimisation du potentiel économique des terres publiques et la mitigation des impacts sociaux et environnementaux
- Savoirs : connaissances scientifiques et techniques orientées vers la création de richesse et la limitation des impacts

Forêt communautaire autochtone

- Sujet : communauté mi'gmaq de Gespeg
- Finalité : bien-être de la communauté par la réappropriation et la mise en valeur du territoire ancestral, son développement socioéconomique et le renforcement de l'appartenance
- Savoirs : scientifiques et techniques, ainsi que ancestraux (vision globale de la forêt conçue comme milieu de vie et lieu d'incarnation de l'identité communautaire)

Réflexions sur le régime de gouvernamentalité

Défis du projet de forêt communautaire autochtone :

- Adaptation à la vision autochtone de la foresterie scientifique et de l'aménagement forestier optimisé
- Intégration des Premières Nations au concept de population québécoise conçue de manière globale
- Transformation de la finalité du régime de gouvernamentalité :
 - quel bien-être?
 - pour qui?
 - comment?

Conclusion : Forêt communautaire autochtone demande une transformation significative du régime de gouvernamentalité des terres publiques au Québec

Mi'watg! Merci!



gntu'je'gagua